

Cours Théâtre-Impro à Chapelle-sur-Moudon

Formulaire d'inscription 2026-2027

Jours : les mardis (hors vacances scolaires)

Dates : du 25 août 2026 au 22 juin 2027

Horaires du cours : 16h30 - 17h30

Prix : 500 francs pour l'année scolaire

J'inscris mon enfant...

Enfant:

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____ Classe: 5P / 6P / 7P / 8P

Adresse:

Rue: _____

NPA/Localité: _____

Coordonnées des représentants légaux:

mère père autre: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Tél: _____

mère père autre: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Tél: _____

Mail de correspondance: _____

Le paiement des cours s'effectue avant le 31 août pour l'année scolaire entière.

Merci de mentionner le nom et prénom de l'enfant !

Montants à régler sur le compte suivant:

Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud en faveur de:

IBAN: CH05 8080 8007 6319 6515 5

Vergères Sarah - 1041 Bottens

Bulletin d'inscription à renvoyer par WhatsApp (0797286673) ou mail :

info@cours-theatre-sarah-vergeres.ch

Merci de lire le règlement ci-joint et de me retourner le tout daté et signé.

Règlement « Théâtre-Impro à Chapelle » - Sarah Vergères

1. Inscription

Les élèves s'inscrivent au moyen du bulletin d'inscription, dûment signé et contresigné par les parents ou le représentant légal.

Celle-ci est alors valable immédiatement et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin).

2. Prix des cours

Il n'y a pas de finance d'inscription aux Théâtre-Impro à Chapelle.

Les cours sont payables d'avance ou au plus tard le 31 août.

- 500 CHF par année

Des arrangements de paiement sont négociables avec la responsable.

3. Démission

Si un.e élève renonce à suivre les cours auxquels il/elle est inscrit.e, le prix des cours demeure intégralement acquis à l'organisatrice. Dans des cas exceptionnels et dûment motivés (maladie longue, déménagement), la responsable peut libérer un élève pour la fin du semestre en cours.

Les élèves qui le souhaitent seront invités à se réinscrire pour l'année scolaire suivante, avant le 30 juin. Le renouvellement ne se fait pas tacitement.

4. Engagement de l'élève

L'élève s'engage à être assidu au cours et s'engage à respecter le règlement intérieur du lieu de cours. Son comportement permet de favoriser une bonne ambiance dans le groupe.

5. Horaires et prise en charge

Les cours sont hebdomadaires.

Les vacances et les jours fériés sont les mêmes que ceux des écoles vaudoises.

Le cours de théâtre se fait de 16h30 à 17h30.

6. Absences

Absences justifiées:

Pour tout empêchement, l'élève est prié de s'excuser auprès de la responsable si possible la veille du cours ou le matin (en cas de maladie).

Les cours non suivis ne sont pas remplacés.

Absences injustifiées:

L'élève est tenu de suivre les cours avec la plus grande régularité. Un contrôle des présences est tenu pour chaque cours.

En cas d'absence injustifiée, les parents ou un représentant légal sera contacté rapidement pour s'assurer de l'absence de l'élève.

7. Annulation d'un cours

Chaque cours doit compter la présence de minimum quatre élèves. La responsable pourra annuler un cours hebdomadaire en cas d'insuffisance de participants. Dans ce cas, la finance d'inscription payée sera naturellement remboursée aux élèves déjà inscrits.

8. Assurance

Les cours de « Théâtre-Impro à Chapelle » n'assurent pas l'élève et déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât concernant les effets personnels des élèves.

9. Spectacle

En fonction de la dynamique du groupe, une « portes ouvertes » ou un spectacle est en principe organisé durant l'année scolaire.

10. Communication

Les communications faites par l'enseignante se feront en principe par téléphone, mail ou WhatsApp.

11. Changement de coordonnées

Les élèves sont priés de communiquer leur changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone à la responsable.

12. Droit à l'image

La responsable pourra faire des photos et vidéos qu'elle enverra sur le groupe WhatsApp du cours. Elle ne met pas le visage des enfants sur les réseaux sociaux, sauf autorisation préalable.

○ Nous avons lu et acceptons le règlement

Signature de l'enfant: _____

Signature d'un représentant légal: _____